



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES -VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
N° 26 DU 21 AVRIL 2024
SAISON SPORTIVE 2023 /2024**

PRESIDENT : KHLAFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

1)- COURRIER.

*Néant

2-) Traitement des affaires

Article 63 : Forfait général

1. Tout club dont une équipe senior enregistre trois (03) forfaits délibérés au cours d'une saison sportive est déclaré en forfait général.
2. Le forfait général d'un club entraîne le retrait de la compétition de l'équipe séniors et la rétrogradation en division pré-honneur (wilaya).
3. Si le forfait général est prononcé durant la phase aller, les résultats de l'équipe fautive sont annulés.
4. Si le forfait général est prononcé durant la phase retour, les résultats de la phase aller de l'équipe fautive sont maintenus. Ceux (résultats) de la phase retour sont annulés.

TRAITEMENTS DES AFFAIRES

20° JOURNEE SENIORS

AFFAIRE N° 126 /2024 RENCONTRE CAL-AFJTT DU 18/04/2024

PARTIE NON JOUEE

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

-attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe AFJ T TAOUROUIT

Attendu que le club de L'AFJT TAOUROUIT n'a pas justifié cette absence .

Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire.

Par ces motifs ,la commission de discipline décide : (Art 62 des RG) phase retour 3eme Forfait (FORFAIT GENERAL de L'AJFT TAOUROUIT

Match perdu par pénalité au club AFJT TAOURROUIT. Plus une amende de Quinze Mille Dinars (15 000,00 DA) à l'AFJTT.

Défalcation de Six(06) points à l'équipe de l'AFJT TAOUROUIT.

AFFAIRE N° 127 /2024 RENCONTRE HILLEL-JSOD DU 18/04/2024

JOUEURS AVERTIS

BEKHIRA ABDELKADER	J1006	HILLEL	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
SEDOUKI MERZOUG	J0342	HILLEL	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BENYAHIA BOUZIANE	J1004	HILLEL	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
AIBOUT MOHAMED	J0054	JSOD	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
KAID ABDELLATIF	J0072	JSOD	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 128/2024 RENCONTRE USMS-IRBDT DU 18/04/2024

JOUEURS AVERTIS

FARHI BENABOU	J0218	USMS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
SMAHI AHMED ZOHEIR	J0216	USMS	POUR JEU DANGEREUX
KADDOURI SAMIR	J0219	USMS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BELHADJ OUSSAMA	J0121	IRBDT	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
MEKHELFI ABDERRAHIM	J1497	IRBDT	POUR JEU DANGEREUX
ALLEM MERZOUG	J0123	IRBDT	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

FAITS SIGNALES

TATI DJAMEL	J0120	IRBDT	POUR INSULTES ENVERS OFFICIEL (ARBITRE ASSISTANT) QUATRE (04) MATCHS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (CINQ MILLE DINARS) DE 5 000 00 DA.
FARHI BENABOU	J0218	USMS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF ENVERS ADVERSAIRE DEUX (02) MATCHS de SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE(MILLE Cinq Cent DINARS) 1 500 00 DA.
ZAOUI AHMED	J0276	IRBDT	POUR AGRESSION ENVERS ADVERSAIRE TROIS (03) MATCHS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (MILLE CINQ CENT DINARS) DE 1 500 00 DA.
FARHI ABDELKRIM DIRIGEANT	USMS		POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF UN (01) MOIS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (DEUX MILLE CINQ CENT DINARS) DE 2 500 00 DA.

AFFAIRE N° 129/2024 RENCONTRE IRBOK-IRBML DU /04/2024**PARTIE NON JOUEE**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

-attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la présentation de l'équipe de IRB MOULAY LARBI à un effectif réduit de (07 joueurs) sur le terrain

-Attendu qu l'arbitre a appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE ; (Art 57 des R.G Effectif Réduit)

*Match perdu par pénalité à l'équipe de l'IRB MOULAY LARBI pour en attribuer le gain du match au club IRBOK qui marque trois (03) points et un score de trois (03) à zéro (00) .

*Défalcation de Six (06) Points à L'IRB MOULAY LARBI.Plus une amende de Cinq Mille Dinars) 5 000 00 DA.

AFFAIRE N° 130 /2024 RENCONTRE NRASM-TBS DU 19/04/2024**JOUEURS EXPULSES**

BECHAREF HOUARI	J0027	NRASM	POUR INSULTES ENVERS ADVERSAIRE DEUX (02) MATCHS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (T MILLE CINQ CENT DINARS) DE 1 500 00 DA.
DJEBBARI MOHAMED	J0034	TBS	POUR INSULTES ENVERS ADVERSAIRE DEUX (02) MATCHS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (MILLE CINQ CENT DINARS) DE 1 500 00 DA.
BERKANE BILAL	J0458	NRASM	POUR INSULTES ENVERS OFFICIEL ARBITRE QUATRE (04) MATCHS DE SUSPENSION FERME PLUS UNE AMENDE (CINQ MILLE DINARS) DE 5000 00 DA
JOUEURS AVERTIS			
KELKHA MAHIAEDINE	J0031	TBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
SOUYIAH KHALFALLAH	J0041	TBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

.../...

AFFAIRE N° 131/2024 RENCONTRE CRBH-ASSY DU 19/04/2024

JOUEURS AVERTIS			
BOUDAUD MOKHTAR	J1396	IRBH	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
ZIANI YUCEF	J0420	ASSY	POUR JEU DANGEREUX

SANCTIONS	MOMBRE
Avertissements	15
Expulsions	03
Contestation de Décision	0
Faits Signalés joueurs	3
Faits Signalés Dirigeant	1
Forfaits	1
Amendes	37 500 00 DA

PRESIDENT
H.KHALFAOUI

